## Rupture periode d'essai

Par Tikokss
Bonjour,
Je vous écris pour solliciter votre aide et conseil, J'ai été recruté sur profil par une entreprise de service numérique (ESN) pour un poste d'ingénieur d'étude et développement, avec une prise de poste prévue pour le lundi 1er juillet 2024.
Cependant, seulement trois jours après le début de mon contrat, soit le mercredi 3 juillet 2024, l'entreprise m'a informe que mon profil était jugé trop junior et a décidé de mettre fin à ma période d'essai sous prétexte qu'ils n'arrivaient pas me trouver une mission (c'est ce qu'ils m'ont dit oralement) mais dans le document de rupture ils ont juste mi "Malheureusement, cet essai n'a pas été concluant et nous sommes donc au regret de vous informer de notre décision de mettre un terme à notre collaboration".
Je me demande si cette rupture de période d'essai peut être considérée comme abusive, étant donné que la raisor invoquée semble injustifiée et précipitée.
Pourriez vous, s'il vous plaît, m'informer de mes droits et des démarches possibles par rapport à cette rupture de période d'essai ?
Je vous remercie d'avance pour votre aide précieuse et reste à votre disposition pour toute information complémentaire
Bien cordialement,
Bonjour
Vous aviez dénosé cette question et avez eu les rénonses adéquates par Janus si je me souviens bien

Par de là, charge à vous de faire une requête auprès du CPH ou pas, et ce n'est pas sur un forum que vous ferez celà .